

Préserver les terres agricoles en Pays de la Loire
Faciliter l'accès des paysans à la terre
Développer l'agriculture biologique et paysanne



Pays de la Loire



Association Loi 1901
Reconnue d'intérêt général

Février
2022

Terre de Liens, qu'est-ce que c'est ?

C'est un mouvement national, créé en 2003, qui vise à défendre les terres agricoles et revendiquer leur statut de bien commun.

En réunissant paysans, citoyens, associations et collectivités, Terre de Liens souhaite faire de la préservation des terres et de l'installation paysanne une préoccupation collective. Nous pouvons tous agir à notre niveau et aider à l'installation de porteurs de projets qui défendent une agriculture biologique, paysanne et ancrée sur le territoire.



Nos constats en Pays de la Loire

Aujourd'hui, seul 12% de la surface agricole de notre région est en agriculture biologique¹.

Le nombre d'exploitations agricoles a été divisé par deux en vingt ans², alors que leur surface moyenne a doublé.

Plus de 1000 emplois agricoles disparaissent chaque année², tandis d'un tiers des exploitants vont partir à la retraite dans les dix prochaines années.

En trente ans³, les oiseaux des milieux agricoles ont perdu près du tiers de leurs effectifs, principalement à cause des pesticides.

Le capital nécessaire à l'acquisition du foncier est très élevé et les revenus agricoles sont faibles, ce qui conduit à un fort endettement des fermiers.



1. En 2020
2. Entre 2000 et 2020.
3. Selon les données disponibles, entre 1989 et 2019.



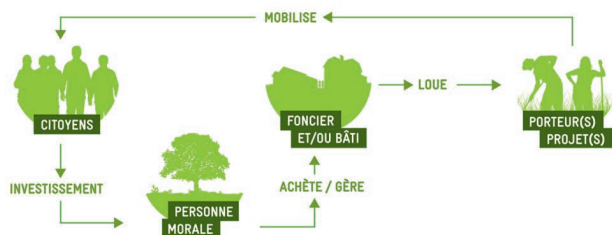
Les actions de Terre de Liens en Pays de la Loire

Accompagnement et conseil aux porteurs de projets paysans et biologiques dans leurs recherches de ferme et de terres agricoles.

Animation de dynamiques locales pour l'achat de fermes en collectif.

Sensibilisation du public et des collectivités territoriales à la nécessaire préservation des terres agricoles pour des campagnes dynamiques, une biodiversité protégée et une alimentation saine.

Mobilisation d'épargne citoyenne et de dons pour acheter des fermes et y installer des paysans en agriculture biologique. La propriété collective permet de préserver ces terres agricoles sur le très long terme.



Les outils de Terre de Liens Pays de la Loire

Terre de Liens Pays de la Loire mobilise trois leviers d'achats collectifs de terres agricoles : la Foncière Terre de Liens, la Coopérative Passeurs de terres et l'accompagnement à la création de SCI/GFA⁴. Ces trois formes d'achat ont un point commun : elles mobilisent de l'épargne citoyenne.

Entreprise de l'économie sociale et solidaire, la **Foncière Terre de Liens** a été créée pour permettre l'acquisition collective de terres agricoles. Ces terres sont louées à des paysans en agriculture biologique (bail rural environnemental).



Portée par l'association Terre de Liens Pays de la Loire, la **Coopérative Passeurs de terres** expérimente une gouvernance de proximité et propose aux fermiers d'être propriétaires de leurs bâtiments pendant la durée de mise à bail des terres (bail à domaine congéable).

Grâce aux dons et legs de personnes privées et d'entreprises, la **Fondation Terre de Liens** acquiert également des fermes pour les louer à des paysans bios.

4. Sociétés Civiles Immobilières et Groupements Fonciers Agricoles.

Comment semer une graine ?

Adhérer à l'association Terre de Liens – Pays de la Loire

Pour apporter votre soutien moral et politique au projet de Terre de Liens Pays de la Loire. Pour échanger, participer à la vie de l'association et apporter vos compétences.



J'adhère en tant que...

Personne physique (individu)

Mme / M. (rayer la mention inutile)

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Tél : |__| |__| |__| |__| |__| Courriel : _____

Personne morale (association, entreprise...)

Dénomination : _____

Forme juridique : _____

Représentant légal : _____

Agissant en qualité de : _____

Personne à contacter : _____

Cotisation annuelle (déductible des impôts)

Individu | 30 €

Individu «petit budget» | 10 €

Personne morale | 50 €

Règlement par chèque à l'ordre de Terre de Liens Pays de la Loire.

Règlement par virement bancaire (*indiquez nom, prénom + adhésion en référence du virement*).

Coordonnées bancaires : IBAN FR76 1027 8394 2600 0218 1850 184 - CMCIFR2A

Faire un don complémentaire à l'association Terre de Liens – Pays de la Loire

Grâce à votre soutien financier, vous permettez à l'association régionale de se développer et de renforcer son action dans la défense des terres agricoles. La reconnaissance d'intérêt général de l'association vous permet de déduire 66% de votre adhésion et de votre don de l'impôt sur le revenu si vous êtes un particulier, et 60% de votre don sur l'impôt des sociétés si vous êtes une entreprise. Ces déductions se font dans le cadre de plafonds. Informations disponibles auprès du Trésor Public.

Je souhaite faire un don complémentaire (déductible des impôts) d'un montant de : _____ €

Règlement par chèque à l'ordre de Terre de Liens Pays de la Loire (distinct de l'adhésion).

Règlement par virement bancaire distinct de l'adhésion sur le même compte (*indiquez nom, prénom + don en référence du virement*).

Fait le : _____ à : _____

Signature :

Retour des bulletins de dons et d'adhésions

Terre de Liens Pays de la Loire – 70, route de Nantes – 49610 Mûrs-Erigné

Contact : 06.61.45.49.88 - pdl@terredeliens.org



terredeliens-paysdelaloire.org